

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/25 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/18</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 14 (dont pouvoir : 1)

POUR : 14 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le quatre avril deux mille treize, à 17h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation :

M. Claude ANCELME est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET, Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représenté : Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame B. FABRITIUS.

OBJET : NATURA 2000 - AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LE CADRE DE LEURS MAETS

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture - Actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et la diversification des activités agricoles »

Vu la délibération n°09/062 du Conseil de Communauté en date du 25 juin 2010 décidant de solliciter la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs sur les trois sites Natura 2000 recensés sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n°2011/084 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents sur son territoire ;

Vu les conventions cadre signées entre l'Etat et la 2C2A confirmant le rôle de la 2C2A dans l'élaboration des documents d'objectifs ;

Vu la délibération n°DC2012/09 du Conseil de Communauté du 6 février 2013 validant le programme d'actions Natura 2000 pour 2013/2014 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau **AUTORISE** le lancement de la consultation suivante :

.../...

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2013/18 du 04/04/2013

Objet : Lancement d'une consultation pour l'accompagnement des exploitants agricoles dans le cadre de leurs Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAET)

Procédure adaptée (en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics). Marché à bons de commande

Le marché prend effet à sa notification.

Date de fin du marché : 31 décembre 2014.

Lancement de la consultation à partir du 8 avril : BOAMP, L'union, site 2C2A

Date limite de réponse : 26 avril 2013 à 12h00

Critères d'analyse des offres :

- **Prix de la prestation pour 60 %**, apprécié sur la base du prix global unitaire et de sa décomposition ;
- **Valeur technique et qualité de l'offre pour 40 %**, estimées notamment en fonction de la méthodologie, des délais d'intervention, des compétences et expériences des personnes intervenantes, et des références du (des) contractants(s), exposées dans la note méthodologique.

Le Bureau **AUTORISE** le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

